

Mon proprio a t'il le droit...

Par emeline59133, le 22/04/2010 à 16:56

Bonjour,

je voudrais seulement savoir si mon propriétaire a le droit d'appeller mes parents qui ne sont pas garant pour leur demander le paiement du loyer?

Par jeetendra, le 22/04/2010 à 19:01

Bonsoir, la réponse est non, c'est entre vous et votre propriétaire, cordialement.

Par emeline59133, le 22/04/2010 à 19:04

mon proprio ne me croit pas est ce que vous connaissais un article de loi qui le dit pour que je lui montre parce que le proprio est vraiment " une tete de mule " dsl pour l'expression mais comme il vient tout les soir nous embeter au moins demain je pourrais lui montrer quil a tort

Par Untel, le 24/04/2010 à 01:28

Bonjour,

Votre bail est censé être clair sur ce point:

Vous êtes locataire et c'est à vous qu'il incombe de payer le loyer (c'est évident). Si il n'est fait nul part mention d'un quelconque garant c'est qu'il n'y en a pas, personne n'a donc à se substituer au locataire.

Votre propriétaire le sait très bien. A mon avis il tente sa chance au culot (si on suppose qu'il y a un problème d'impayés).

Cordialement

Par emeline59133, le 25/04/2010 à 11:51

merci beaucoup